

Mot du Professeur Salim Daccache s.j., au séminaire sur la bonne gouvernance et le cadre juridique dans le secteur de l'énergie renouvelable, parrainé par Konrad Adenauer Stiftung et organisé par l'Observatoire de la fonction publique et de la bonne gouvernance, le 4 octobre 2022, au Campus des sciences sociales.

Tout d'abord, je tiens à remercier Konrad Adenauer Stiftung d'avoir parrainé ce séminaire sur la bonne gouvernance et le cadre juridique dans le secteur de l'énergie renouvelable au Liban, suite à l'invitation du directeur de l'Observatoire de la fonction publique et de la bonne gouvernance, le professeur Pascal Monin. L'administration de l'Observatoire a bien fait de choisir le sujet de l'énergie, car ce sujet, avant d'être politique et administratif, est un sujet qui afflige les Libanais dans leur vie quotidienne, dans ses différents secteurs.

Je ne veux pas entamer une discussion concernant des lois ou des projets de loi dans le domaine de l'énergie renouvelable, car cela est laissé aux spécialistes dans ce domaine parmi les gens du droit et de la science, je m'arrêterai donc sur trois points :

Le premier est que l'énergie renouvelable constitue en fait des énergies renouvelables car elle regroupe celles qui sont issues des ressources naturelles inépuisables et se renouvellent en permanence, comme le vent, l'eau et le soleil et sont disponibles dans la plupart des pays du monde. Elle peut également être produite à partir du mouvement des vagues et des marées, ou de l'énergie cinétique de rotation de la terre ou de la chaleur des générateurs d'électricité et d'autres générateurs. Et en cas de multiplicité, la loi doit tenir compte de cette diversité et être également attentive à ce qui relève de l'usage personnel et familial, contrairement à ce qui relève du domaine de la grande production industrielle à caractère commercial, et l'on sait, par la littérature sur l'énergie renouvelable que cette énergie a ses spécialistes et c'est un commerce qui génère des profits abondants, comme c'est le cas aujourd'hui dans les pays occidentaux.

Nous répétons, **deuxièmement**, que tout cadre juridique doit légiférer des conditions de production d'énergie renouvelable et vise explicitement à aider les familles pauvres et à revenu moyen, et contrôler les conditions de commerce, d'installation et de suivi de manière saine, sans qu'il augmente l'affliction et la misère du citoyen, et qu'il soit une loi promulguée pour l'intérêt du citoyen avant qu'il ne soit pour l'intérêt de l'État, sinon il se transformera en un outil pour les pourboires et les pots-de-vin et l'ajout d'un nouveau chapitre de corruption dans ce pays. Car le citoyen, face à la cherté de vie actuelle et aux prix élevés, alors qu'il se trouve démuné et en besoin, a le droit de bénéficier de la production d'un certain nombre de panneaux électriques qui éclairent une partie de son logement et desservent ses besoins fondamentaux.

Troisièmement, je dirais que le Liban devrait avoir une politique claire et avancée dans ce domaine, afin de rejoindre la famille des 65 pays ayant une énergie renouvelable et qui comptent travailler ou travaillent aujourd'hui à développer cette énergie et de diverses manières afin de

produire de l'énergie thermique, la distribuer aux citoyens et même la vendre à d'autres pays, et parmi les États pétroliers aujourd'hui, il y a des pays qui ont mis en place de bons plans pour développer ce secteur, afin que si leur pétrole ou leur gaz s'épuise, ils puissent poursuivre le processus de commerce, de stockage et de distribution de l'énergie aux peuples. Je souhaite que le Liban aille dans cette industrie et vigoureusement alors qu'il est en train de délimiter ses frontières et d'explorer le pétrole et le gaz, et ainsi il sera gagnant des deux côtés.

Ainsi, je vous remercie de votre écoute, et je souhaite à ce séminaire et à ses conférenciers tout le leadership et tout le succès.